

[Développement]

[Territoire]

[Patrimoine]

[Enjeu public]

[Qualité de vie]

[Concertation]

[Mise en valeur du paysage]

LE PAYSAGE EN ACTIONS

1^{ER} FORUM QUÉBÉCOIS
SUR LA DEMANDE SOCIALE EN PAYSAGE

Montréal, 16 + 17 juin 2008

DIRECTION SCIENTIFIQUE DE L'ÉVÉNEMENT

Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

GÉRALD DOMON
Directeur scientifique associé

SYLVAIN PAQUETTE
Chercheur

PHILIPPE POULLAQUEC-GONIDEC
Titulaire

COMITÉ DE SUIVI GOUVERNEMENTAL

DENIS LEMIEUX
Architecte - Conseiller en développement durable
Direction du lectorat et des politiques
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

DENIS STONEHOUSE
Architecte paysagiste - Chargé de projet
Direction de la recherche et de l'environnement
Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu
Ministère des Transports du Québec

MARTIN ALARIE
Coordonnateur en aménagement du territoire
Direction de l'Aménagement et du Développement local
Direction des communications
Ministère des Affaires municipales et des Régions

YVON PESANT
Géographe - Conseiller en aménagement et développement rural
Direction régionale de la Montérégie-Est
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

COMITÉ ORGANISATEUR

Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal

LYNDSAY DAUDIER
Agente de recherche

GÉRALD DOMON
Directeur scientifique associé

JOLAINE FRIGAULT
Agente d'administration

SYLVAIN PAQUETTE
Chercheur

PHILIPPE POULLAQUEC-GONIDEC
Titulaire

LIZ ROY
Agente de secrétariat

DESIGN GRAPHIQUE

GENEVIÈVE ANGIO-MORNEAU

GUIDE DE GESTION DES

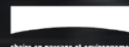
PAYSAGES AU QUÉBEC

LIRE, COMPRENDRE ET VALORISER LE PAYSAGE

LANCEMENT
LE LUNDI 16 JUIN À 17h

Hall de la Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
2940 chemin de la Côte Sainte-Catherine

Université
de Montréal



chaire en paysage et environnement

Université
de Montréal

chaire UNESCO
paysage et
environnement

Québec

PROGRAMME

JOUR 1

- 8h – 9h **Inscription et accueil**
- 9h – 9h 10 **Mot de bienvenue**
Monsieur PHILIPPE POULLAQUEC-GONIDEC
Titulaire, *Chaire UNESCO et Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal*
Monsieur GIOVANNI DE PAOLI
Doyen, *Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal*
Monsieur LUC VINET
Recteur, *Université de Montréal*
- 9h 10 – 9h 20 **Allocutions d'ouverture**
Madame JOSÉE BLACKBURN
Directrice du lectorat et des politiques, *Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*
Madame CHRISTINE DUBY
Directrice de la recherche et de l'environnement, *Ministère des Transports du Québec*
Monsieur LÉOPOLD GAUDREAU
Sous-ministre adjoint, *Direction générale du développement durable, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*
- 9h 20 – 9h 35 **Présentation des objectifs et de la structure du programme**
Monsieur GÉRALD DOMON
Directeur scientifique associé, *Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal*
- 9h 35 – 10h 05 **Conférence d'ouverture**
Les défis du paysage ?
Monsieur JEAN-FRANÇOIS SEGUIN
Chef du bureau des paysages, *Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (France)*
Président, *Conférence de la Convention européenne du paysage*
- 10h 05 – 10h 25 **Évolution des enjeux de paysage au Québec**
Monsieur SYLVAIN PAQUETTE
Chercheur, *Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal*
- 10h 25 – 10h 40 **Pause**

LE PAYSAGE EN ACTIONS

Les points de vue sur les préoccupations publiques et citoyennes

Présentation de 10 points de vue inspirée des rencontres *Pecha Kucha*. Les participants sélectionnés pour cette séance proposeront une courte communication orale ciblant un enjeu particulier. Chacun des participants disposera de 6 minutes et de 20 diapositives pour transmettre son propos.

- 10h 40 – 12 h 15 **Le paysage comme préoccupations publiques et citoyennes**
Séance inspirée des rencontres *Pecha Kucha* et discussion

- 12h 15 – 13h 15 **Dîner**
-

LE PAYSAGE EN ACTIONS

Les initiatives citoyennes

Des citoyens engagés dans des actions de protection et de mise en valeur des paysages partagent leurs expériences, présentent leurs réussites et discutent des défis qui leur sont posés.

- 13h 15 – 13h 35 **Développer une culture locale en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine paysager**
Monsieur JEAN-LOUIS BLANCHETTE
Directeur de projet, *Comité du patrimoine paysager estrien, Paysages estriens (Cantons-de-l'Est)*
- 13h 35 – 13 h 55 **Prendre en compte le paysage comme levier de développement**
Madame DOMINIQUE LALANDE
Directrice générale, *Ruralys (Bas-Saint-Laurent)*
- 13h 55 – 14h 15 **Paysage insulaire et développement touristique : une initiative citoyenne**
Madame HÉLÈNE CHEVRIER
Coordonnatrice, *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (Îles-de-la-Madeleine)*
- 14 h 15 – 14 h 35 **Du paysage au milieu de vie : quatre ans de réflexion pour passer à l'action**
Madame PATRICIA LEFÈVRE
Coordonnatrice, *Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (Sutton)*
- 14h 35 – 15h 05 **Séance plénière**
- 15h 05 – 15h 20 **Pause**

15h 20 – 15h 40 **Une charte du paysage comme outil de concertation régionale**
Madame JOSÉ FROMENT
Coordonnatrice, *Table de concertation sur les paysages,*
Conseil régional de l'environnement des Laurentides

15h 40 – 16h **Démarche de l'ESTRAN vers la création d'un Paysage humanisé**
Monsieur JEAN-CLAUDE CÔTÉ
Président, *L'expérience de l'ESTRAN (Gaspésie)*

16h – 16h 20 **Mise en valeur des paysages d'intérêt patrimonial : une initiative citoyenne**
Madame MARIE-MADELEINE DEVAUX
Secrétaire exécutive, *Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury*

16h 20 – 16h 50 **Séance plénière**

17h – 17h 30 **Lancement du Guide de gestion des paysages au Québec**
Monsieur GIOVANNI DE PAOLI
Doyen, *Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal*
Monsieur GUY BRETON
Vice-recteur exécutif, *Université de Montréal*
Madame CHRISTINE ST-PIERRE
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

17h 30 **Vin d'honneur**

JOUR 2

8 h 30 – 9 h **Inscription et accueil**

LE PAYSAGE EN ACTIONS

Les initiatives institutionnelles

Des Conseils régionaux, des municipalités et des Municipalités régionales de comtés ont innové par leurs actions en paysage. Leurs porte-parole présentent leurs actions en exposant leurs outils et leurs stratégies.

9h – 9h 20 **Sensibilisation et mise en valeur touristique des paysages**

Madame MARIE-FRANCE ST-LAURENT
Agente de développement culturel, *MRC de Lotbinière*

9h 20 – 9h 40 **Des initiatives de concertation régionale pour la mise en valeur des paysages d'intérêt**

Monsieur JEAN FORTIN
Maire, *Ville de Baie-Saint-Paul*

9h 40 – 10h 00 **Intervenir sur la qualité des paysages et des cadres de vie en territoire urbain**

Monsieur GUY RAYNAULT
Directeur, *Développement urbain Conférence régionale des élus de Montréal*

10h 00 – 10h 15 **Pause**

10h 15 – 10h 35 **Le paysage agricole périurbain : vers une reterritorialisation concertée et créative ?**

Madame MÉLINA PLANCHENAU
Conseillère en aménagement périurbain, *Direction de la planification du territoire et des équipements d'agglomération, Ville de Longueuil*

10h 35 – 10h 55 **Paysages et gestion de la biodiversité : les écoterritoires de Montréal**

Monsieur DANIEL HODDER
Chef d'équipe, *Service de développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Division des projets, Ville de Montréal*

10 h 55 – 12 h **Séance plénière**

12 h – 13 h **Dîner**

LE PAYSAGE EN ACTIONS

La portée et les limites des outils législatifs

Quelle est la portée réelle des outils législatifs et réglementaires en matière de paysage? Comment les coupler aux autres types de mesures pour assurer la protection et la mise en valeur des paysages? Des individus et des organismes font part de leur expérience.

13h – 13h 20 **Portée et limites des mesures de protection et de conservation**

Madame LOUISE MERCIER
Présidente et directrice générale, *Conseil des monuments et sites du Québec*

13h 20 – 13h 40 **Développer pour conserver l'Île Verte: un joyau du patrimoine québécois**

Monsieur GILBERT DELAGE
Maire, *Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'Île-Verte*

13h 40 – 14h **Portée et limites des outils urbanistiques: le cas de l'éolien**

Monsieur NICOLAS GAGNON
Responsable de l'aménagement, *MRC de Rivière-du-Loup*

14h – 14h 20 **Portée et limites des schémas et plans d'urbanisme**

Madame DANIELLE GILBERT
Directrice générale, *Canton d'Orford*

14h 20 – 14h 50 **Séance plénière**

14h 50 – 15h 05 **Pause**

LE PAYSAGE EN ACTIONS

Les démarches actuelles et les actions gouvernementales

Présentation des réflexions gouvernementales en matière de prise en compte des dimensions paysagères dans la mise en œuvre des actions et politiques publiques.

15h 05 – 15h 15 **Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine**

Monsieur DENIS LEMIEUX
Architecte, *Conseiller en développement durable, Direction du lectorat et des politiques*

15h 15 – 15h 25 **Ministère des Transports du Québec**

Monsieur DENIS STONEHOUSE
Architecte paysagiste, *Chargé de projet, Direction de la recherche et de l'environnement, Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu*

15h 25 – 15h 35 **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Monsieur PATRICK BEAUCHESNE
Directeur, *Direction du Patrimoine écologique et des Parcs*

15h 35 – 15h 45 **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

Monsieur YVON PESANT
Géographe - Conseiller en aménagement et développement rural, *Direction régionale de la Montérégie-Est*

15h 45 – 15h 55 **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Monsieur MARTIN ALARIE
Coordonnateur en aménagement du territoire, *Direction de l'Aménagement et du Développement local, Direction des communications*
et
Madame ISABELLE BOUCHER
Urbaniste OUQ, Conseillère en recherche, *Direction des politiques municipales et de la recherche*

15h 55 – 16h 55 **Séance plénière et débats**

LE PAYSAGE EN ACTIONS

Quelles pistes pour l'avenir

Quelle(s) stratégie(s) de mise en valeur et de protection des paysages privilégier pour répondre à la diversité des situations? Quelles actions concrètes mener à court, moyen et long termes?

16h 55 – 17h 10 **Pause**

17h 10 – 17h 40 **Conférence de clôture**

La Convention européenne des paysages, 7 ans plus tard: quels enseignements en tirer?

Madame MAGUELONNE DÉJEANT-PONS
Chef de la Division de l'aménagement du territoire et du paysage au Conseil de l'Europe

17h 40 – 18h **Synthèse et mot de clôture**

Monsieur GÉRALD DOMON
Directeur scientifique associé, *Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal*

18h **Cocktail de clôture**

RÉSUMÉ DES COMMUNICATIONS

Développer une culture locale en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine paysager

JEAN-LOUIS BLANCHETTE

Directeur de projet, Comité du patrimoine paysager estrien, Paysages estriens

1. Quelles circonstances, quels phénomènes ou quels événements vous ont emmenés à initier une démarche de mise en valeur ou de protection des paysages ?

Il est normal de voir nos paysages évoluer. Toutefois, la banalisation du territoire, le développement de la villégiature, l'étalement urbain, l'affichage publicitaire, la défiguration de plusieurs artères, boulevards et entrées de municipalités, la mise en place d'infrastructures industrielles d'envergure, la disparition des particularités paysagères locales, l'abandon de notre patrimoine agricole, le déboisement superflu, l'implantation de parcs d'éoliennes et de carrières, et l'évacuation de la valeur économique des paysages dans l'analyse de la plupart des projets de développement sont autant de facteurs qui ont mis en danger les paysages estriens. Ces facteurs ont contribué à nous interroger sur la fragilité de nos paysages.

Interpellés par la vulnérabilité des paysages, une quarantaine d'organismes tenaient, en 2001, une rencontre de réflexion durant laquelle il fut convenu d'élaborer une stratégie de protection et de mise en valeur de notre patrimoine paysager. Personne ne s'occupant vraiment de la protection des paysages, Paysages estriens a donc été créé en vue de promouvoir la valeur centrale du paysage dans toutes les interventions d'aménagement.

À ce jour, la question paysagère se trouve intégrée au Plan stratégique de développement de Tourisme Cantons-de-l'Est et au Plan quinquennal de développement de la CRÉ de l'Estrie.

2. Quels sont les bons coups, les réussites ou les bonnes pratiques dont vous êtes fiers et que vous souhaiteriez partager avec les participants ?

Charte des paysages

Après les Laurentides, l'Estrie est la seconde région au Québec à se doter d'une charte des paysages. Cet outil de sensibilisation à la valeur des paysages vise les acteurs privés et publics dont les interventions peuvent modifier les paysages. Les signataires de la charte s'engagent à respecter les principes et à adopter des pratiques d'intervention assurant la mise en valeur du paysage estrien.

Manuel de bonnes pratiques en matière paysagère

Notre organisme, en collaboration avec plusieurs associations, ordres provinciaux et ministères, est à concevoir un manuel de bonnes pratiques en matière paysagère. Ce manuel sera destiné aux équipes

techniques des municipalités, aux membres des CCU, aux professionnels qui interviennent en matière d'aménagement ainsi qu'à toutes les personnes préoccupées par la question paysagère.

Affichage le long des autoroutes

Paysages estriens est très préoccupé par la question de l'affichage le long de nos routes. Au cours des derniers mois, nous sommes intervenus auprès d'une MRC dont les municipalités sont limitrophes à l'autoroute 55 afin de sensibiliser les élus à la qualité des paysages le long de ce tronçon et aux possibilités de légiférer les panneaux sur celui-ci. Ce tronçon, situé à l'est de l'autoroute 20, constitue l'un des seuls encore exempts de panneaux. Il importait donc d'intervenir le plus rapidement possible, d'autant plus que ce tronçon offre de très beaux panoramas.

Service de visualisation

Nous avons procédé au lancement d'un service qui permet de visualiser l'impact d'un projet sur le paysage et d'en évaluer les conséquences. Ce service est destiné tant aux municipalités qu'aux entreprises privées.

Guide sur la préservation des paysages forestiers

Paysages estriens a procédé au lancement d'un guide destiné aux ingénieurs, techniciens forestiers et propriétaires de boisés privés. Ce guide est un outil de vulgarisation qui met l'accent sur l'importance de la préservation de la qualité visuelle des paysages lors de travaux forestiers.

Affiche de sensibilisation

Paysages estriens a produit une affiche de sensibilisation à la mise en valeur des paysages.

3. Quels sont les enjeux ou les difficultés que vous rencontrez dans vos démarches ?

L'un des enjeux est de faire la démonstration des retombées économiques de la mise en valeur de nos paysages. La justification économique de leur préservation constitue l'une des voies à explorer pour inciter les municipalités à y adhérer. Actuellement, peu d'études existent sur ce sujet. De plus, l'autonomie municipale doit toujours être prise en considération lorsque l'on aborde les aspects du paysage.

4. Quels sont les mécanismes ou les mesures que vous souhaiteriez voir mettre en place afin de faciliter l'atteinte de vos objectifs ?

Le paysage est un facteur essentiel de la qualité de vie. Sa protection, sa gestion et son aménagement comportent des droits et des devoirs pour chacun, autant de la part de l'administration publique, du milieu municipal que des citoyens. Dans cette optique, une approche interministérielle nous apparaît très pertinente. Les ministères concernés par la mise en valeur des paysages ne devraient plus intervenir en vase clos, comme c'est le cas actuellement.

Prendre en compte le paysage comme levier de développement

DOMINIQUE LALANDE

Directrice générale, *Ruralys*

Au Bas-Saint-Laurent, la mise sur pied d'un centre d'expertise et d'animation en patrimoine rural a été une initiative du milieu culturel, touristique et économique pour se doter d'un organisme pouvant conseiller et intervenir sur les différentes composantes du patrimoine rural en termes de préservation, de mise en valeur mais également comme source de développement économique local et régional. Les paysages sont au cœur de nos actions puisqu'ils font partie des composantes clés du patrimoine rural et des enjeux importants de notre territoire.

Le territoire du Kamouraska a servi de territoire-pilote pour développer une approche méthodologique de caractérisation et d'évaluation des paysages. Cette connaissance du territoire a permis une première sensibilisation du milieu et a rendu possibles des échanges dans le cadre d'un forum, en 2004, intitulé « Paysage et qualité du cadre de vie – Approches et enjeux en milieu rural ». Depuis, plusieurs actions ont vu le jour dans le Kamouraska et le Bas-Saint-Laurent par des projets structurants, et notre expertise a dépassé largement les frontières du Kamouraska.

En 2005, Ruralys créait la Table régionale sur les paysages du Bas-Saint-Laurent. Deux objectifs généraux ont été identifiés : a) sensibiliser et promouvoir la question paysagère auprès des citoyens, des élus et des intervenants agissant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent; b) initier le développement d'outils de connaissance, d'analyse, d'évaluation et de gestion des données sur les paysages en rapport avec le développement du territoire bas-laurentien et identifier un projet commun à l'échelle régionale. Ce projet commun est l'élaboration d'une charte des paysages pour le Bas-Saint-Laurent.

Le contexte du développement accéléré de l'éolien dans le Bas-Saint-Laurent a suscité une réflexion globale sur la question des paysages. Bien au-delà de la question du développement de l'éolien, Ruralys recevait le mandat par la CRÉ du Bas-Saint-Laurent de réaliser une caractérisation et une évaluation des paysages pour les terres privées des huit MRC. Cette étude a permis de produire un outil de connaissance et de gestion appliquée à l'aménagement du territoire et au développement local et régional. Cette étude majeure présente les résultats par MRC accompagnés de recommandations générales en apportant une réflexion sur la dimension sociale des paysages et le développement éolien. Support cartographique, atlas des paysages, démarches de planification et de suivis participatifs du paysage, cédérom didactique sur la démarche paysagère et les simulations visuelles, sont autant d'outils disponibles pour éclairer les aménagistes, décideurs et gestionnaires sur la question paysagère. Au-delà de la problématique de l'éolien, l'étude des paysages du Bas-Saint-Laurent permet d'ouvrir sur des perspectives de gestion intégrée dans une optique de développement durable.

L'approche paysagère est un nouvel outil d'aménagement qualitatif du territoire qui soulève des questions entre intérêts, valeurs et gouvernance. La démarche intégrée demeure, à notre avis, une approche à être davantage utilisée. Cependant, la vision sectorielle des actions en

matière de paysage tant au niveau du gouvernement que des pouvoirs locaux est encore prédominante. Plusieurs défis restent à relever entre les utilisateurs multiples d'un territoire, les intérêts et la vision commune de développement entre les différents paliers de gouvernance. Développer la concertation et la vision commune, encourager les organismes et les pouvoirs locaux dans la prise en charge de la question des paysages sont autant de défis à rencontrer. Les paysages constituent une ressource patrimoniale qui doit être préservée et mise en valeur. Ils constituent une source de développement qui n'est pas incompatible avec le maintien et l'amélioration de nos cadres de vie. Il faut continuer à partager nos différentes expériences et arrimer nos actions qui passent par la connaissance, la sensibilisation et la prise en charge du milieu et des multiples acteurs d'un territoire. Le paysage est le reflet de nos valeurs et de nos choix de développement. La vision intégrée, la démarche territoriale et l'approche citoyenne et de l'utilisateur sont autant de voix à explorer.

Paysage insulaire et développement touristique : une initiative citoyenne

HÉLÈNE CHEVRIER

Coordonnatrice, *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM)*

Dans sa Politique cadre de développement durable du tourisme, adoptée en 2006, la municipalité des Îles-de-la-Madeleine constatait : « ...l'expansion accélérée de l'habitat transforme indéniablement le paysage au risque de le banaliser... ». Et elle s'engageait à assurer la conservation « de certains sites et paysages, ces sites et paysages constituant un patrimoine collectif ». C'est à ce moment que la municipalité fait appel au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) pour l'aider à mieux cerner le concept de paysage et à évaluer les possibilités d'utilisation de ce concept dans ses activités d'aménagement du territoire.

L'intervention du CERMIM au printemps 2006 prendra la forme d'un regroupement d'informations et de la tenue d'un atelier-paysage. Ces démarches auront permis de relever quelques-uns des caractères identitaires des paysages de l'archipel (par exemple, les horizons et les points de vue aux Îles ne sont pas bloqués par des écrans d'arbres ou de végétation; partout dans le champ visuel, la mer est visible, elle change et... parle). Elles auront aussi permis de dessiner les grandes lignes d'un éventuel projet-paysage. Pour développer une conscience paysagère, quatre champs d'action sont proposés : développer de nouvelles connaissances et expertises; caractériser les paysages et y associer la population; doter le service d'aménagement de la municipalité de nouveaux outils de gestion du territoire; restreindre l'éparpillement du bâti.

La communication relatara les actions menées par la municipalité des Îles, particulièrement l'inventaire et la caractérisation des cantons (lieux d'appartenance significatifs encore aujourd'hui) et des espaces valorisés et appropriés de façon « sentimentale » par la population résidente. Dans le schéma d'aménagement en révision, en 2007, la municipalité distingue l'évolution paysagère locale en parcours mère, parcours d'implantation, parcours de raccordement et parcours de restructuration. Le schéma appuie sur l'importance de préserver

l'aspect rural des cantons, de promouvoir des pratiques d'urbanisation favorisant le maintien du rythme des vides et des pleins dans le paysage insulaire.

Est-ce que ces actions ont développé une conscience paysagère dans la population ? Comment le paysage peut-il répondre aux attentes des touristes tout en maintenant ou construisant un cadre de vie qui soit identitaire ? Il semble bien que les paysages soient aussi façonnés par diverses contraintes ou exigences de la vie moderne telle que la souhaitent aussi bien l'insulaire que le Québécois du continent. La réflexion sur le paysage peut-elle mener à une réflexion critique à l'endroit, par exemple, de l'invasion de la voiture dans le territoire ? Peut-on imaginer, sans être taxé de revenir en arrière, la revitalisation des cantons où les déplacements pourraient être non motorisés, du moins pour la fréquentation des services dits de proximité ?

Le CERMIM considère que, pour favoriser une prise de conscience et la prise de décisions éclairées chez les élus et les citoyens, il serait pertinent de mieux documenter les évolutions de l'occupation-utilisation du territoire insulaire, de partager ces connaissances et de refléter les dynamiques qui ont prévalu dans l'organisation des paysages actuels. De leur côté, les responsables de l'aménagement de la municipalité des Îles trouveraient également pratique de se doter d'un outil de modélisation numérique qui ferait état de ces évolutions et visualiserait divers scénarios de maintien et /ou de reconstruction des paysages, par île, à moyen et long termes.

Du paysage au milieu de vie : quatre ans de réflexion pour passer à l'action

PATRICIA LEFEBVRE

Coordonnatrice, Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine

Le Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP) est né au printemps 2004 du désir de préserver un cadre de vie exceptionnel, au moment où la multiplication de nouvelles constructions laissait présager une bulle immobilière d'envergure. Parmi ses cofondateurs, on trouve plusieurs diplômés en aménagement ainsi que des professionnels et retraités aux compétences diversifiées. Hautement respectée dans son milieu, une personnalité suttonnaise de retour au pays après plusieurs décennies a joué un rôle crucial au niveau de l'ancrage local en créant un pont bienvenu entre ruraux et néoruraux.

Si elle a permis d'asseoir sa réflexion initiale sur des bases rigoureuses, la prédominance d'intellectuels retraités au sein des premiers conseils d'administration du GRAPP a ralenti son décollage en y associant une image d'intellos grisonnantes un peu lourde à porter. L'émergence parallèle de nouveaux organismes de conservation locaux et régionaux (MECA et ACA) a permis, de son côté, de mieux préciser le champ d'intervention du GRAPP, à savoir les paysages humanisés du territoire rural des Appalaches.

Plongé dès ses débuts dans un tourbillon de politique municipale, l'organisme a rapidement constaté à quel point il était difficile de concilier sensibilisation et mobilisation populaire dans un contexte d'urgence permanente. Il a alors choisi de recentrer ses actions autour de l'information et de l'éducation des citoyens et décideurs locaux pour stopper cet épuisement à tenter d'éteindre des feux.

Le GRAPP a alors embarqué dans le bateau des Chartes de Paysage avant de réaliser que ce véhicule, à priori propice à la sensibilisation, se révélait peu performant en ce qu'il permettait peu de rejoindre les gens ordinaires. La région physiographique visée par la Charte en devenir (le Piémont des Appalaches) était également trop grande pour lui, dans un contexte de sous-financement largement imputable aux activités de mobilisation populaire peu appréciées des bailleurs de fonds potentiels.

La décision de restreindre temporairement son territoire au milieu où il était le mieux ancré (Sutton) et la recherche de solutions concrètes aux problèmes ciblés par les résidents locaux a finalement permis au GRAPP de recharger ses batteries en passant du mode réactif au mode proactif.

Parmi les bons coups, on peut relever :

- une enquête communautaire sur la perception des paysages;
- une visite guidée en autobus scolaire organisée à l'attention des décideurs locaux autour des projets de développement les plus appréciés et les plus décriés suivant cette enquête, suivie par un voyage éducatif de même format à Stowe, au Vermont;
- plusieurs collaborations avec l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal;
- la création d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire;
- l'initiation d'un forum citoyen sur le plan d'urbanisme de Sutton;
- la mise sur pied d'un jardin communautaire intergénérationnel;
- l'organisation de conférences et de séminaires ciblant tout particulièrement les élus, planificateurs et développeurs locaux et régionaux, mais aussi le grand public.

Après quatre ans de mûre réflexion et de bénévolat intensif, le GRAPP a pris son envol en passant de la protection des paysages et du patrimoine rural à la promotion du développement intelligent. Ciblé dès les débuts comme la principale cause de dégradation du cadre de vie collectif, le développement immobilier avait d'abord été perçu comme une fatalité à laquelle ne pouvait s'opposer que la conservation. Poser le problème autrement aura permis non seulement de déstabiliser les promoteurs du développement sauvage, mais aussi de dépasser la notion esthétisante et trop souvent élitiste de paysage, en replaçant ses dimensions environnementales, sociales et économiques à l'avant-plan de tout projet d'intervention.

Plus largement, la promotion du développement intelligent a permis au GRAPP de :

- clarifier sa mission, de reprendre confiance dans ses chances de succès et de ramener son territoire d'intervention à son envergure d'origine, à savoir le Piémont des Appalaches;
- consolider les alliances établies au fil des ans avec les milieux universitaires et les organismes environnementaux locaux et régionaux;
- mieux faire passer son message auprès des médias et du grand public;
- gagner des appuis significatifs auprès de plusieurs développeurs, planificateurs et élus de la région;
- mieux ancrer sa réflexion dans l'action.

Il lui reste maintenant à reformuler le problème au niveau national afin de contribuer à un changement plus rapide des règles du jeu en faveur d'un développement soutenable.

Une charte du paysage comme outil de concertation régionale

JOSÉ FROMENT

Coordonnatrice, *Table de concertation sur les paysages, Conseil régional de l'environnement des Laurentides*

Plusieurs phénomènes ont emmené les intervenants à initier une démarche de protection des paysages dans les Laurentides. Étant la première zone de villégiature au Québec et la région la plus achalandée après les villes de Montréal et de Québec, elle bénéficie de retombées importantes liées à l'agrotourisme et au récréotourisme. Cependant, et cela fait largement consensus, le développement accéléré que connaît la région contribue trop souvent à la dégradation des paysages. C'est un des phénomènes qui ont conduit à mettre sur pied une démarche régionale de mobilisation en faveur des paysages, et ce, depuis près de deux décennies, avec la tenue des États généraux du paysage québécois en juin 1995 et le processus de révision de plusieurs schémas d'aménagement.

Les intervenants cherchaient des outils pour mieux traiter de la question des paysages au sein du processus de révision des schémas et, tout particulièrement, pour contrer les impacts négatifs résultant de l'urbanisation accélérée de certains territoires. Le Conseil de la Culture des Laurentides a piloté la publication de l'ouvrage *Évolution du territoire laurentidien. caractérisation et gestion des paysages* (Domon, Beaudet et Joly, 2000) destiné à fournir aux aménagistes du territoire les outils nécessaires pour l'évaluation et la gestion des paysages d'intérêt patrimonial. Par la suite, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a initié l'Opération paysages qui a mené en 2004 à l'élaboration de la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides, endossée par plus de 150 signataires.

Un des engagements de la Charte consistait en la mise sur pied d'un mécanisme de concertation régionale. Une Table de concertation sur les paysages des Laurentides (TCPL) était créée en 2005 et financée par la CRÉ des Laurentides en partenariat avec la majorité des MRC de la région administrative et le CRE Laurentides. La TCPL déposait en septembre 2006 un plan d'action pour matérialiser les engagements retenus dans la Charte régionale et commençait la mise en œuvre de ce plan d'action en 2007. La région connaît plusieurs autres réussites telles que l'interdiction d'affichage commercial le long de l'autoroute 15 nord et des routes nationales, les normes sur l'affichage commercial sur tout le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, l'inclusion de six paysages possédant un capital paysage patrimonial dans la version révisée du schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil (PSAR 2e projet), le règlement de protection des sommets de montagne instauré par la municipalité de Sainte-Adèle en 2006, etc. Toutefois, les intervenants s'entendent sur le fait que les actions concrètes demeurent encore trop peu nombreuses dans la région.

À cet égard, ceux-ci ont ciblé plusieurs facteurs qui contribuent à freiner la mise en place de telles actions. Il s'agit, en premier lieu, du manque d'outils et de ressources professionnelles et financières suffisantes pour obtenir une connaissance adéquate des paysages régionaux. Découlent de cette connaissance insuffisante l'utilisation limitée des outils réglementaires existants (les PIIA se ressemblent tous...) et, plus largement, la perte graduelle de composantes pay-

sagères significatives partout sur le territoire. Les intervenants ciblent également la tendance persistante à considérer d'emblée le développement et la protection des paysages comme étant incompatibles. On manque d'outils de sensibilisation à l'endroit des acteurs publics et privés pour convaincre que le paysage est une composante significative du patrimoine collectif et pour faciliter l'adhésion à une vision globale du territoire qui tienne compte et même mise sur les paysages. On cible également l'absence de diffusion des « bons coups » en matière de protection ou de mise en valeur des paysages, la difficulté de traduire le vocabulaire technique du paysage pour les non-initiés (membres des CCU, élus, aménagistes, inspecteurs municipaux), la difficulté d'édicter des mesures de protection et de mise en valeur applicables et faciles à expliquer. Finalement, l'urbanisation ultrarapide du territoire pose toujours problème.

Les principaux besoins

Dans les Laurentides, l'étape de la sensibilisation se poursuit mais les intervenants s'accordent largement sur l'urgence d'obtenir des outils efficaces pour voir les efforts individuels et collectifs se traduire en résultats tangibles. Les outils à développer doivent convaincre de la pertinence de gérer autrement le territoire, mais doivent surtout proposer des approches paysagères, des méthodes et des actions concrètes pour matérialiser cette nouvelle vision. Notamment, le développement d'outils de sensibilisation aux tendances en cours dans la région, comme en transposant efficacement (par des simulations visuelles par exemple) les scénarios d'évolution des paysages du territoire, permettrait aux acteurs de faire des choix éclairés et de gérer en cohérence avec ces choix. Enfin, les intervenants insistent sur l'absolue nécessité de broser un portrait exhaustif des paysages du territoire afin d'élaborer un projet régional consensuel et précis, sur lequel tous peuvent s'appuyer, dans la foulée et la suite logique de la Charte régionale des paysages.

Démarche de l'Estran vers la création d'un Paysage humanisé

JEAN-CLAUDE CÔTÉ

Président, *Estran-Agenda 21*

Historique

Dès l'an 2001, quatre villages gaspésiens se sont retrouvés à une même table en vue d'implanter le développement durable autour du modèle des Agendas 21 locaux issus du Rapport Brundtland et du Sommet de Rio. Des universitaires de l'Université Laval (professeurs et étudiants de cycles supérieurs) se mobilisent à deux reprises et vont envahir l'Estran afin de proposer des alternatives et de soutenir les efforts de la population locale dans sa recherche de solutions à des problèmes de dévitalisation, de déstructuration et d'exode.

En décembre 2002, le gouvernement adopte la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dans laquelle se trouve défini le statut de Paysage humanisé. Cette ouverture totalement nouvelle au Québec, et même en Amérique du Nord, sera le leitmotiv des démarches subséquentes en Estran.

En 2002, sous l'inspiration du professeur Louis Bélanger et de son étudiante Véronique Audet, le Paysage humanisé devient un concept

accrocheur. Et, en juin 2005, les Ministres Normandeau et Mulcair accordent à l'organisme Estran-Agenda 21 un projet-pilote qui va engager l'Estran à rédiger une demande de reconnaissance d'un Paysage humanisé projeté.

Identification des réussites

Bien que le projet de l'Estran connaisse des difficultés présentement, il s'en dégage certaines réussites dont d'autres régions du Québec aux caractéristiques remarquables pourraient s'inspirer.

Comme bons coups, le projet de l'Estran compte dans ses actifs les réalisations suivantes :

- La création d'un terrain propice à la précision d'un concept unique d'aire protégée qui n'existe nulle part au Québec.
- La mobilisation de la population autour d'un projet de société fédérateur et durable.
- La mobilisation des experts (Université de Montréal et Université Laval) qui vont tenter de définir sur le terrain ce que peut être un Paysage humanisé et soutenir la démarche de la population locale.
- L'obtention d'un projet pilote.
- La mobilisation de fonctionnaires: environnement, transports, ressources naturelles, culture, tourisme, affaires municipales, Hydro-Québec, etc. Ils sont là parce que le Paysage humanisé en projet les concerne et les interpelle au premier rang.
- L'attraction de partenaires financiers au niveau local, régional, provincial et fédéral.
- Le développement d'un intérêt international (Belgique, France).
- La diffusion d'information et d'éducation par des émissions de télévision, des rencontres et des articles dans les médias régionaux et autres.
- La rédaction de la demande de reconnaissance.
- L'expérience de partage et d'échange entre quatre municipalités.

Enjeux

Réussir une pédagogie de développement durable

Un projet comme celui de l'Estran doit :

- Axer davantage ses objectifs sur l'humain par l'économie et le développement. Autrement dit, que la protection de l'environnement et de sa biodiversité soit bien intégrée aux objectifs de développement.
- Arrimer l'utopie d'un monde idéal aux défis d'un monde réel.
- Conserver le potentiel de développement durable par la préservation des potentiels écologiques et paysagers (terrestres, aquatiques et marins).
- Sauvegarder le patrimoine culturel
- Maintenir et entretenir l'enthousiasme et le bonheur de vivre là où il fait bon vivre
- L'Estran sera toujours le chaînon manquant d'un corridor touristique, environnemental et culturel entre le parc de la Gaspésie, Mont-St-Pierre et le parc Forillon

Mécanismes à mettre en place

Définir un langage commun.

- Unification du discours des universitaires entre eux.
- Unification du discours entre universitaires et fonctionnaires.
- Unification du discours des experts, des fonctionnaires et des décideurs.

Former une équipe d'experts, de fonctionnaires et de décideurs afin d'assurer une bonne préparation à la démarche. La vision doit être commune.

Structurer une cellule au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ayant pour mandat ferme l'implantation de Paysages humanisés au Québec. Les succès des parcs régionaux européens pourraient alimenter la flamme.

S'assurer de la récurrence d'un financement partagé (local, régional, provincial et fédéral) par la création d'une assiette financière adéquate. Encore là, les parcs régionaux de France et de Belgique peuvent donner le ton.

Poursuivre la recherche et le développement. Le Paysage humanisé est un investissement et non une dépense. Il faut que les chercheurs continuent de chercher et qu'ils trouvent. Sinon, sous peu, on ne trouvera que des bactéries dans toutes les régions ressources du Québec.

S'assurer de l'adhésion populaire pour mettre en place des structures et des mesures répondant aux besoins et aux attentes de la population.

Conclusion

Le projet de Paysage humanisé de l'Estran a une gestation plus longue que prévue. Avec une seule stagiaire chargée de procéder à la caractérisation de la forêt et d'en dessiner les enjeux et les orientations, il faut comprendre que les progrès rapides sont exclus. Nous comptons sur le support des experts et demandons aux décideurs de revoir leur position face à la création d'aires protégées de catégorie V : les Paysages humanisés.

La sagesse suprême était d'avoir des rêves assez grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuivait.

- Francis Scott Fitzgerald

Remerciements

Outre le travail des membres de l'Estran, le projet a bénéficié de l'appui et de l'apport inestimables de Vincent Gerardin, et cela autant dans les moments plus faciles que dans les périodes plus sombres, ainsi que de la contribution de plusieurs autres personnes dont Gérald Domon, Sabine Courcier et François Tremblay de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), doit également être relevée.

Mise en valeur des paysages d'intérêt patrimonial: une initiative citoyenne

MARIE-MADEIEINE DEVAUX

Secrétaire exécutive, *Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury*

Les débuts de l'association

La création de l'association remonte à 1999, mais elle n'aurait certainement pas vu le jour si trente ans auparavant, un groupe de citoyens résidents de Tewkesbury ne s'était pas battu pour s'opposer aux visées d'Hydro-Québec qui avait le projet de barrages sur la rivière Jacques-Cartier. Non seulement il n'y a pas eu de barrage, mais ce combat a permis la création du parc national de la Jacques-Cartier.

Trente ans plus tard, le besoin d'avoir de nouveau un regroupement de citoyens s'est fait sentir suite à certaines activités forestières intensives qui ont provoqué un impact négatif sur certaines portions du paysage de la vallée. C'est ainsi que s'est établi le mandat de l'association de voir à la protection des sites naturels qui constituent le patrimoine paysager de Tewkesbury.

Les principales réalisations

Après des démarches de représentation pendant trois années auprès des autorités municipales et de la MRC de la Jacques-Cartier, nous avons réussi à faire autoriser l'élevage sous certaines conditions afin de maintenir le caractère agropastoral des paysages de Tewkesbury. L'association a également travaillé pendant plusieurs années à un projet de création d'un parc sur le terrain entourant la chapelle Saint-Jacques qui marque le cœur de la vallée de Tewkesbury. Ce projet a été repris par la municipalité de Stoneham et Tewkesbury qui, entre-temps, est devenue propriétaire des lieux. Enfin, le dossier de la réglementation des coupes forestières dans la vallée a permis à l'association d'exercer un rôle actif pour améliorer le projet de règlement qui vient enfin d'être adopté en 2007.

Nos principales difficultés

Tewkesbury étant un hameau de quelques centaines de résidents parmi lesquels plusieurs sont des résidents saisonniers, l'organisme peine à recruter des bénévoles actifs pour travailler sur les dossiers d'intervention. Les relations avec la municipalité et la MRC sont courtoises sans toutefois arriver à mettre en place des collaborations soutenues. Le mode de financement actuel est très précaire, et les activités en cours reposent sur l'engagement personnel des membres du conseil d'administration. Les défis demeurent cependant. Chaque année de nouvelles constructions domiciliaires s'implantent, et Tewkesbury risque de devenir une autre banlieue de la grande couronne de Québec avec toutes les menaces que cela peut signifier pour la préservation des paysages.

Avons-nous un avenir et à quelles conditions ?

Pour faire suite à une consultation toute récente menée auprès de nos membres, un travail de réflexion est en cours pour voir comment réorienter nos actions pour les prochaines années. Le projet du gouvernement du Québec d'introduire le paysage patrimonial dans la nouvelle Loi sur les biens culturels, nous permet d'entrevoir la mise en place de mécanismes dont pourront bénéficier de petites organisations comme la nôtre.

Sensibilisation et mise en valeur touristique des paysages

MARIE-FRANCE ST-LAURENT

Agente de développement culturel, MRC de Lotbinière

L'étude des paysages de la MRC de Lotbinière a été initiée lors de la révision du schéma d'aménagement pour traiter de la problématique de l'aménagement et de sa mise en valeur. Adhérant au principe du Conseil du paysage québécois à savoir que « le paysage est beaucoup plus que les caractéristiques visibles d'un territoire, il englobe l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques

s'inscrivent ainsi dans la notion de paysage », nous avons donc rapidement débordé de l'unique problématique paysagère afin d'aborder le territoire dans une perspective globale d'environnement, d'histoire et d'aménagement. Ce souci de mieux connaître le territoire a déclenché un processus pour la prise en compte du paysage à la MRC de Lotbinière. Outil d'action et d'analyse, la démarche paysagère a permis de conscientiser les citoyens à la connaissance et à la protection de leur milieu. Guide, affiche, excursions, cours et conférences ont permis d'aborder globalement les différentes facettes de l'environnement régional afin d'inviter les résidents de Lotbinière à mieux comprendre et ainsi valoriser leur cadre de vie. L'équipe multidisciplinaire de la MRC de Lotbinière a remporté, en 2006, le prix Phénix en environnement, catégorie éducation et sensibilisation en milieu municipal.

Des initiatives de concertation régionale pour la mise en valeur des paysages d'intérêt

JEAN FORTIN

Maire, Ville de Baie-Saint-Paul,

Membre fondateur du comité Paysages Côte-de-Beaupré-Charlevoix, Président sortant de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale

La municipalité de Baie-Saint-Paul est l'une des premières au Québec à avoir adopté un « agenda 21 » pour s'inscrire dans une démarche de développement durable de son territoire. La municipalité de Baie-Saint-Paul a été nommée Capitale culturelle du Canada 2007.

Le comité Paysages Côte-de-Beaupré-Charlevoix couvre le territoire de trois MRC (la MRC de La Côte-de-Beaupré, la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est) et englobe au total 23 municipalités pour une population de 53 500 résidents.

Deux éléments sont à la base de la création du comité. Le premier est une sensibilité déjà existante au sein de la population pour la notion du paysage, mais aussi une reconnaissance de l'importance des paysages tant comme milieu de vie que support à des activités économiques liées au tourisme et à la villégiature.

Le second élément à l'origine de la création du comité est l'annonce, en 2004, d'un important projet de développement récréotouristique dans la MRC de Charlevoix, particulièrement sur les territoires des municipalités de Petite-Rivière-Saint-François et de Baie-Saint-Paul.

Le projet connu sous le nom de « Territoire le Massif » consiste, dans ses grandes lignes, à transformer le centre de ski Le Massif de Petite-Rivière-Saint-François en une station récréative quatre-saisons, à développer une offre de services et d'hébergement tant à Petite-Rivière-Saint-François qu'à Baie-Saint-Paul et à relancer un train touristique qui reliera la ville de Québec, Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et La Malbaie, tous des pôles récréotouristiques importants en bordure du fleuve Saint-Laurent.

La rencontre de ces deux éléments a incité l'Association touristique de Charlevoix et le promoteur du projet à proposer un voyage d'études de trois jours dans l'état du Vermont reconnu pour être à l'avant-garde en matière de protection des paysages. Le voyage a réuni la majorité des acteurs socio-économiques oeuvrant sur le territoire des trois MRC.

Suite au voyage d'études, il a été convenu du caractère positif de l'expérience et de la nécessité de définir une démarche régionale pour favoriser une meilleure protection et une mise en valeur accrue des paysages. Afin de mener à bien ce projet, les gens présents ont formé le comité Paysages Côte-de-Beaupré-Charlevoix.

Le comité est formé de représentants d'organismes directement préoccupés par l'évolution et la transformation des paysages et de l'effet de ces transformations sur la qualité des milieux de vie et sur les perspectives de développement de la région.

La première réalisation du comité fut de développer et de présenter des outils d'information, de sensibilisation et d'aide à la prise de décisions adressés aux organismes appelés à intervenir sur le territoire. Trois milieux types ont été retenus soit le paysage rural, l'entrée d'agglomérations et la traversée d'agglomérations. Pour chacun, une fiche a été réalisée. Ces fiches mettent en évidence les enjeux, les objectifs, les outils, les partenaires et les moyens financiers à mobiliser pour une meilleure prise en compte des paysages dans la gestion de ces territoires.

À la suite de cette première démarche, les membres du comité reconnaissent le besoin d'assurer une pérennité au comité. Il a alors été convenu de conclure, avec le gouvernement, une entente spécifique ayant pour objectifs la protection et la mise en valeur des paysages.

L'entente spécifique viserait à poursuivre l'animation du milieu, favoriser la sensibilisation et accroître la cohésion entre les acteurs, et soutenir les intervenants dans leurs prises de décisions.

Un plan d'action qui identifie des pistes de réflexion et des propositions d'actions a récemment été déposé pour guider le comité Paysages advenant la signature de l'entente spécifique.

Parmi les propositions d'interventions à venir, notons : l'engagement d'une ressource professionnelle pour le comité, la rédaction d'une charte régionale sur les paysages, la réalisation de différentes études paysagères et la tenue d'un colloque régional.

Intervenir sur la qualité des paysages et des cadres de vie en territoire urbain

GUY RAYNAULT

Directeur, Développement urbain, Conférence régionale des élus de Montréal

Lieu de diversité et de concentration par excellence, Montréal, comme la plupart des autres métropoles, cherche à répondre de façon intégrée aux nombreux enjeux parfois antagonistes, auxquels elle est confrontée, tels que la croissance économique, la santé, la sécurité publique, l'intégration sociale, la mobilité et la protection de l'environnement. De cette réussite dépend en effet la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens, un aspect essentiel de l'attractivité d'une ville, que ce soit en termes d'individus ou d'investissements, et constitue une condition sine qua non d'un développement prospère et durable. C'est pour cette raison que, dans le climat actuel de compétition internationale, la mise en valeur des attraits de la métropole et la qualité des espaces urbains font partie des grandes préoccupations de la collectivité montréalaise.

Les choix de développement en milieu urbain ne sont cependant pas toujours évidents et les projets d'infrastructures ou d'implantation soulèvent régulièrement des réactions vives, justement parce que ces derniers viennent bouleverser le cadre de vie des populations concernées. Pour faire face à cette situation, la recherche de nouvelles approches de planification devient un enjeu particulièrement important pour les administrations locales. Dans ce contexte, une des clés du devenir des villes face à leurs enjeux d'attractivité, d'identité, de diversité culturelle et de qualité de cadre de vie, réside dans l'évolution du paysage urbain. C'est sur la base de ce constat que les élus et principaux acteurs montréalais réunis au sein de la CRÉ de Montréal ont décidé de mettre au rang des priorités de leur plan stratégique de développement 2005 - 2010, la mise en valeur des paysages de la métropole.

Dans un souci de complémentarité avec les initiatives entreprises par la Ville de Montréal telle que l'étude paysagère du Mont Royal par exemple, la CRÉ de Montréal a mis sur pied en septembre 2006, un comité paysage urbain. Lieu de concertation réunissant les principaux acteurs régionaux concernés par la qualité du cadre de vie montréalais, ce comité a pour mandat de favoriser le développement et l'attractivité de la ville par la mise en place d'outils de communication qui aideront à la compréhension des préoccupations liées aux paysages urbains et des caractéristiques des différents milieux de vie.

Afin d'aider les prises de décisions des acteurs du développement et de mettre en lumière des pistes de solutions concrètes, quatre enjeux ont été identifiés comme étant prioritaires : la qualité de vie urbaine, la requalification des sites (friches urbaines et sites contaminés), la récupération des usages en rives, les entrées de ville et les réseaux de transports. Une meilleure compréhension de ces enjeux aidera à formuler une vision commune d'un paysage urbain de qualité et permettra une certaine reconnaissance de la mise en œuvre des spécificités et de la qualité du paysage en milieu urbain encore trop méconnues et peu valorisées.

Il est vrai que si le paysage peut être abordé comme une expression culturelle et sociale d'un territoire, naturel ou construit, qui s'offre à la vue des citoyens et visiteurs¹, il est cependant rarement considéré dans cette perspective. À Montréal, le paysage est encore souvent associé aux notions de cônes visuels, d'environnement ou de patrimoine architectural. On constate, par ailleurs, beaucoup d'actions sectorielles faites au nom du paysage, sans pour autant qu'il y ait un réel arrimage autour d'une vision à long terme ou d'objectifs communs.

En l'absence d'instruments simples permettant d'intégrer aux prises de décision ce nouvel enjeu complexe, la prise en compte des spécificités des territoires n'est pas monnaie courante. Des outils favorisant la participation de la population et le dialogue avec les équipes de conception de projets se développent pourtant comme en témoignent les initiatives montréalaises d'ateliers de design urbain (ex. : « Les dialogues de Griffintown » ou « Imaginer la place d'Armes »). Ces outils doivent encore être enrichis et généralisés dans la planification du développement de la métropole.

Les questions de paysage sont d'autant plus difficiles à aborder dans la pratique qu'elles sont aussi fortement empreintes d'enjeux économiques. Les administrations locales doivent donc répondre à

1. Poullaouec-Gonidec et Paquette, 2008.

des préoccupations d'efficacité et de rendement tout en préservant les représentations que se font les populations de leur milieu de vie passé et futur. Or, ces perceptions sociales reliées aux paysages du quotidien ayant tendance à s'exprimer sous forme d'inquiétudes envers les initiateurs de projets, on voit apparaître sur la scène publique, un sentiment d'impuissance à agir et à faire évoluer les milieux de vie actuels.

La CRÉ de Montréal souhaite donc, à travers une démarche de recherche action menée avec la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, se doter d'un cadre opérationnel au regard des paysages montréalais. Prenant la forme d'un guide d'intervention, ce projet permettra de mieux saisir les divers aspects de la question du paysage en milieu urbain et de procéder à un balisage de bonnes pratiques en matière de mise en valeur et de développement de paysages de qualité.

Le paysage agricole périurbain de l'agglomération de Longueuil : vers une reterritorialisation concertée et créative ?

MÉLINA PLANCHENAU

M. Sc. géog., M.B.A., Conseillère en aménagement périurbain, *Direction de la planification du territoire et des équipements d'agglomération, Ville de Longueuil*

Les paysages constituent le visage de nos territoires et une partie de notre identité locale. Avec près de 1000 hectares de terres en friche, la zone agricole de l'agglomération de Longueuil donne à voir un territoire au chômage et un paysage à l'abandon. Afin d'y remédier, cette dernière a mis en place un projet pilote «Continuum ville-campagne», soutenu par le MAMR de 2001 à 2004, afin de proposer une trousse à outils pour l'aménagement viable et multifonctionnel de la ceinture verte de Montréal.

Afin de ne plus donner à voir et à vivre des paysages anachroniques, nos actions ont porté sur divers aspects (écologiques, économiques, sociaux, paysagers) pour en actualiser la dynamique. Toutefois, les limites des outils réglementaires et législatifs actuellement en place confrontent les collectivités locales à des politiques publiques parfois fragmentées et incohérentes en regard des orientations que doivent supposément atteindre des collectivités viables. Aux vues de la faille écologique et paysagère de politiques purement économiques, un changement paradigmatique s'est alors imposé dans le design d'aménagement du territoire agricole périurbain.

La planification territoriale intégrée coordonnée par le comité consultatif agricole de l'agglomération de Longueuil, a proposé en 2007 lors des audiences de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) de mettre sur pied un «Éco-Territoire 21 agricole» afin de remettre en culture les terres en friches et développer de nouvelles politiques agricoles écologiques (éco-conditionnalité des programmes gouvernementaux, mesures d'éco-fiscalité, etc.). Nous ferons le parcours d'une planification confrontée à divers problèmes qui nous a conduits à parler du projet pilote «Continuum ville-campagne», comme d'une démarche de résilience socio-territoriale dans laquelle la mise en vie du paysage pourrait dans le futur se lire à biens des niveaux.

Dans cette identité en devenir, l'axe du chemin de Chambly a été désigné pour servir de terrain d'étude à une reterritorialisation concertée et durable. Cette co-construction à l'état de projet viserait grâce à un partenariat avec l'UQAM et l'Université Laval à utiliser le premier chemin carrossable d'Amérique du Nord afin de «(re)-créer une territorialité pleinement assumée, une citoyenneté socialement engagée et une urbanité environnementale responsable» (M. Bédard, G. Mercier, L. Lelli, 2007). Face à ces défis de taille, les modalités de travail collectif au niveau des paysages agricoles périurbains restent à expérimenter, elles questionnent autant l'intégration des connaissances, l'identification de nouveaux programmes de développement que le réveil de l'intelligence collective locale capable d'ouvrir sur un avenir générateur de santé, de beauté et de bien être au service des futures éco-municipalités.

Mario Bédard (UQAM), Guy Mercier (Université Laval), Laurent Lelli (École nationale de Formation agronomique de Toulouse). Résumé du projet de recherche – «*La géosymbolique de la rue ou les vertus heuristiques et fédératrices d'un projet de paysage en milieu périurbain et exurbain*», juillet 2007.

Paysage et gestion de la biodiversité : les écoterritoires de Montréal

DANIEL HODDER

Chef d'équipe, *Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité culturelle, Direction des grands parcs et de la nature en ville, Division des projets, Ville de Montréal*

Montréal est une métropole parsemée de milieux naturels qui lui confèrent un caractère particulier. Les champs, les friches, les bois, les cours d'eau et leurs rives, les étangs, les marais et les marécages sont autant de milieux qui assurent et maintiennent la diversité biologique animale et végétale du territoire montréalais. Cette mosaïque de paysages naturels contribue aussi à offrir aux citoyens une qualité de vie exceptionnelle.

C'est dans cette optique que le conseil de la Ville de Montréal a adopté, le 16 décembre 2004, sa première Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels¹. L'élaboration de cette politique a été guidée par le souci de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'île, afin d'améliorer la qualité de vie et d'augmenter le pouvoir d'attraction de Montréal. Elle a également été guidée par le souci de créer de la richesse collective et de soutenir à long terme le développement économique du territoire.

Les Montréalais accordent une grande importance aux milieux naturels et aux parcs de leur quartier. Selon un sondage effectué en 2003 pour le compte de la Ville de Montréal², les deux tiers de la population de la grande région métropolitaine étaient prêts à payer plus cher (15 % en moyenne) pour acquérir une résidence située à proximité d'un milieu naturel. Plus de 80 % de cette population jugeaient qu'il était très ou extrêmement important de conserver les milieux naturels sur l'île de Montréal et les deux tiers estimaient qu'on ne les protégeait pas suffisamment.

1. La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels est disponible sur le site Internet «La nature en ville» de la Ville de Montréal : ville.montreal.qc.ca/natureenville

2. SOM, octobre 2003, Sondage sur les perceptions de la population de la région de Montréal à l'égard de la protection des milieux naturels.

Bon nombre de promoteurs ont saisi cette préoccupation de leur clientèle et l'ont reprise dans une approche marketing permettant de mieux positionner leur produit par rapport à la concurrence. Toutefois, leurs intérêts pour la nature sont rarement accompagnés d'un engagement envers une protection à long terme. Éventuellement le paysage naturel qui a servi à faire valoir les premières phases du projet constitue, en bout de piste, le site d'un autre projet immobilier.

Ainsi, une étude effectuée entre 1992 et 2002 sur l'évolution des espaces boisés à Montréal, a démontré que près de 75 hectares de boisés étaient perdus annuellement sur l'île, ce qui correspond à la superficie du Jardin botanique de Montréal. Sur une période de dix ans, c'est l'équivalent de la surface de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal qui passerait du vert au gris. Il y avait donc une nécessité d'agir rapidement pour protéger les derniers éléments significatifs du patrimoine naturel montréalais.

La protection des paysages naturels en milieu urbain nous plonge au cœur d'un débat public où deux visions s'affrontent. Il y a d'un côté l'idée que, quel que soit le prix, il faut protéger le peu de milieux naturels encore existants pour assurer une saine qualité de vie aux générations présentes et futures. De l'autre côté, il y a la vision suivant laquelle la protection du milieu naturel n'est qu'un obstacle à l'enrichissement. La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville tente de concilier ces positions qui s'opposent souvent avec force et passion. Cette conciliation se fonde sur le principe que l'intégration des milieux naturels à la trame urbaine peut induire une richesse économique durable tout en améliorant la qualité du cadre de vie qu'offre un milieu urbanisé.

Conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Ville poursuit trois grands objectifs :

- Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;
- Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents;
- Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

La Ville a identifié dix grands secteurs d'intervention appelés « éco-territoires », où la protection et la valorisation des paysages naturels constituent un objectif prioritaire pour la Ville dans le cadre de ses discussions avec les promoteurs.

Dans chaque écoterritoire, la Ville propose une démarche de concertation menant à l'élaboration d'un projet de conservation. La viabilité à long terme du projet de conservation est assurée par la mise en place d'un réseau écologique. Le projet de conservation s'intègre alors à la planification du développement urbain (projet immobilier, prolongement d'un lien routier, etc.). Sa mise en œuvre repose sur une utilisation stratégique de cinq leviers de négociation permettant d'envisager l'acquisition comme solution de dernier recours.

Pour une réelle protection des paysages culturels au Québec

LOUISE MERCIER

Présidente et directrice générale, *Conseil des monuments et sites du Québec*

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), un organisme à but non lucratif qui s'est donné pour mission la protection du patrimoine bâti et des paysages culturels du Québec, s'est vu confronté à des problématiques récurrentes de protection des paysages depuis 33 ans. Un constat s'est imposé : les lois et les réglementations actuelles ne peuvent suffire à protéger adéquatement le patrimoine québécois. Ce constat est fondé sur une expérience terrain, car depuis quelques années la protection des paysages culturels est au cœur de plusieurs débats qui font la démonstration d'un manque de compréhension de ce qu'est un paysage culturel et de la vision d'ensemble nécessaire à sa protection.

Le CMSQ a constaté de nombreuses limites dans les réglementations actuelles tant aux niveaux gouvernemental, régional que local pour assurer un véritable contrôle des transformations qui assureraient la protection du patrimoine en milieu sensible et sa pérennité à long terme.

D'une part, on constate un réel besoin de s'entendre sur les définitions et le cadre théorique à adopter pour intervenir adéquatement. Le CMSQ soutient que l'actuel cadre théorique mis de l'avant par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (principal gestionnaire du patrimoine au Québec) est maintenant dépassé et trop limité aux objets exceptionnels du patrimoine québécois. À ce titre, il mérite d'être revu et actualisé.

D'autre part, on constate les limites des outils actuels de la réglementation existante qui à défaut d'être revus et améliorés sont un frein à une réelle protection.

Le propos du CMSQ se fonde sur des cas récents qui soulèvent avec acuité les problématiques actuelles. Des exemples : La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles qui entre en contradiction avec la protection du patrimoine bâti et des paysages en milieu rural. Les limites de la réglementation municipale et territoriale quand surviennent des problématiques à l'échelle régionale (cas récents d'implantation de parcs éoliens et de ports méthaniers). Les limites de la Loi sur les biens culturels dans le cas de la protection des arrondissements historiques et des zones limitrophes (cas de l'île d'Orléans et du Vieux-Québec). Les limites de l'application de la Loi sur le développement durable (cas du port méthanier à Lévis). Les limites de l'application des réglementations municipales pour la protection du patrimoine mineur qui forme une grande partie du paysage rural (PIIA et sites du patrimoine).

Dans le cadre de son mémoire déposé lors de la consultation sur le livre vert pour modifier la loi sur les biens culturels, le CMSQ a amené des propositions d'intervention qui s'appuient sur la nécessité d'adopter une vision d'ensemble du patrimoine au Québec et de créer les outils de gestion adéquats.

Développer pour conserver l'Île verte : un joyau du patrimoine québécois

GILBERT DELAGE

Maire, *Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de l'Île-Verte*

Au nord, mes voisins s'appellent l'Île Rouge, Tadoussac, l'embouchure du Saguenay et son parc marin.

Au sud, mes voisins sont la Réserve fédérale du Canard noir et le Marais de Cacouna.

À l'est, l'estuaire du St-Laurent avec l'Île-aux-Pommes et l'Île aux Basques.

À l'ouest, le fleuve St-Laurent et les Îles Pelerins.

Qui suis-je ?

Pourquoi protéger ce territoire ?

- Parce qu'il est exceptionnel par sa très grande diversité biologique.
- Parce que l'homme, après l'avoir transformé, l'a abandonné. Un équilibre d'habitats riches et interactifs en a résulté.
- Parce que son bâti rural homogène et ancien s'est perpétué avec les nouvelles constructions.

Parce que la très grande partie de sa faible population veut conserver ce milieu de vie qui est en voie d'extinction sur cette terre.

Les dangers auxquels fait face ce paradis :

- Les bonnes intentions des gens qui ont des intérêts économiques.
- Les bonnes intentions des gens qui ont des intérêts économiques et priorisent le rendement à la conservation de ce patrimoine.
- Le nombre croissant de gens qui aiment l'île et veulent y rester pour leur mieux-être.
- La renommée du lieu et le tourisme estival de masse.
- La hausse de l'évaluation foncière.
- Etc.

Ce que notre communauté a fait pour protéger l'île.

Un peu d'histoire...

Notre plan directeur d'aménagement (voir le site de la municipalité : ileverte.qc.ca).

Nos principales protections aujourd'hui.

Les limites de nos moyens et le besoin de protection à long terme.

Le statut de Paysage humanisé, un outil à développer et à inventer...

Les attentes face au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et à sa Ministre maintenant, aujourd'hui.

Il n'y a pas de honte ou de culpabilité à protéger son milieu de vie face au développement économique incompatible avec la vocation de conservation ou de protection.

Portée et limites des outils urbanistiques : le cas éolien L'expérience de la MRC de Rivière-du-Loup

NICOLAS GAGNON

Responsable de l'aménagement, *MRC de Rivière-du-Loup*

Au cours des prochaines années, de nombreux projets éoliens totalisant entre 1 500 et 2 000 éoliennes verront le jour dans plusieurs régions du Québec. Dans tous les cas, la planification de ces projets posera des défis importants en matière d'aménagement du territoire. Ces défis, la MRC de Rivière-du-Loup a dû y faire face dans le cadre du projet Terravent de la compagnie SkyPower. La longue saga entourant ce projet s'est avérée une expérience riche d'enseignements.

Le projet Terravent était particulier à plusieurs égards. Avec ses 134 éoliennes, il s'agissait du plus gros projet jamais planifié au Canada et, contrairement aux projets québécois antérieurs, il devait s'implanter dans un territoire densément habité et fortement valorisé par l'agriculture et le tourisme. Au moment de l'annonce du projet, aucun outil urbanistique n'encadrerait l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Compte tenu du gel des pouvoirs municipaux en matière de zonage en secteur agricole qui prévalait à l'époque dans la MRC de Rivière-du-Loup, seul un règlement de contrôle intérimaire (RCI) adopté par la MRC pouvait permettre d'encadrer minimalement l'implantation d'éoliennes. Élaboré à la hâte, le RCI éolien de la MRC de Rivière-du-Loup ne se révèle pas très efficace. Il se limite à imposer des distances entre les éoliennes et différents éléments présents sur le territoire. Un tel règlement normatif permet certes d'éviter que des éoliennes ne soient installées trop près d'éléments sensibles, mais il est inefficace à gérer la façon dont ces éoliennes devraient être implantées pour tenir compte du paysage là où elles sont autorisées. Après l'adoption du RCI, le plan d'implantation du projet Terravent a été largement modifié pour tendre vers une conformité au règlement de la MRC. Or, le respect du RCI a entraîné de nouveaux problèmes d'intégration paysagère dans les secteurs où les éoliennes étaient désormais concentrées.

Seul un règlement de nature discrétionnaire, tel un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), peut autoriser une analyse qualitative des projets éoliens. Or, ce sont les municipalités locales, et non les MRC, qui ont le pouvoir d'adopter un règlement sur les PIIA. C'est pourquoi la MRC de Rivière-du-Loup a aussi élaboré, en même temps que son RCI, un modèle de règlement sur les PIIA à l'intention des municipalités de son territoire.

Le règlement sur les PIIA permet une approche plus souple d'évaluation des projets. À partir de critères plutôt que de normes, il favorise la recherche de solutions novatrices dans un échange ouvert entre la municipalité et les promoteurs. Si le PIIA semble particulièrement utile pour s'assurer de l'intégration optimale d'un parc éolien dans un paysage culturel, son application pose un défi important pour les petites municipalités rurales.

Dans un premier temps, la complexité des projets éoliens et des notions d'intégration paysagère requiert une expertise qui n'est pas souvent à la portée d'un conseil municipal local. Ensuite, l'étendue géographique et l'ampleur des impacts d'un parc éolien sur l'image

d'une région imposent, la plupart du temps, que l'analyse de ces projets se fasse à une échelle régionale plutôt que locale. Enfin, on peut se demander si, compte tenu du rapport de force inégal entre le conseil d'une municipalité rurale et une multinationale de l'énergie, un pouvoir discrétionnaire comme celui donné par un règlement sur les PIIA peut être exercé avec toute la rigueur et la sérénité requise. Dans un contexte où des conseils municipaux peu aguerris subissent des pressions énormes, les règlements sur les PIIA adoptés par la MRC de Rivière-du-Loup n'ont eu, en bout de course, que peu d'effets.

C'est finalement la publication d'un rapport du BAPE particulièrement sévère, et non les pouvoirs donnés aux municipalités par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui a donné aux élus le rapport de force nécessaire pour convaincre le promoteur de revoir son projet sous l'angle de la protection des paysages. L'immense travail effectué sous l'égide de la MRC par le comité de concertation créé à cette fin après la publication du rapport du BAPE, s'est fait hors de tout encadrement réglementaire.

Portée et limites des schémas et plans d'urbanisme

DANIELLE GILBERT

Directrice générale, *Canton d'Orford*

Les caractéristiques de la région de Memphrémagog ne pouvaient faire autrement que de susciter un intérêt particulier pour la protection des paysages. Les principaux attraits de la MRC résident dans la forte concentration de montagnes et de lacs créant un territoire d'une qualité exceptionnelle. Il n'en fallait pas plus pour attirer un nombre important de villégiateurs. Par la suite, les sites avec vues et les bâtiments ruraux patrimoniaux ont suscité un intérêt grandissant. La mise à contribution d'un patrimoine bâti riche des cultures anglophone et francophone qui se côtoient depuis plus de deux ans, a revêtu cette région de ses plus beaux paysages humanisés.

Memphrémagog ne pouvait donc faire autrement que de reconnaître l'importante contribution de son milieu naturel et humanisé, dans le cadre de l'exercice de planification que fut le schéma d'aménagement régional. Reconnaissance qui s'est traduite par des mesures de protection et de mise en valeur des paysages et des éléments du patrimoine, et qui est devenue une assise du développement récréotouristique régional.

Dès le premier schéma d'aménagement, la MRC a confirmé la valeur de ses paysages et a déployé un cadre de planification d'ensemble témoignant de l'importance de cette valeur ajoutée dans les choix de développement. Alors que le premier schéma s'est concentré sur la caractérisation et la localisation des sites d'intérêt, le schéma de deuxième génération a cherché à protéger davantage certains milieux et à mettre en place des mesures d'encadrement du développement dans les secteurs paysagers. La prise en charge d'une démarche de protection ou de mise en valeur du paysage à partir d'un outil de la dimension d'un schéma d'aménagement ne peut présenter de résultats concluants que si elle en constitue une des composantes structurantes.

En se prévalant de la pleine mesure des moyens qu'offrent le schéma d'aménagement et les plans d'urbanisme, il est possible d'en arriver à une préservation des paysages. Il importe d'abord et avant tout de bien identifier ces espaces et d'en déterminer les règles de délimitation. Jusqu'à présent, les efforts consentis se sont limités au contrôle de l'intervention. Notre incapacité à encadrer l'inaction (cause de la dégradation de nombreux paysages) constitue un défi législatif aujourd'hui pressant. En présumant que le schéma de troisième génération renforcera la démarche de protection, il devra nécessairement s'investir plus fortement dans des mesures coercitives qui impliqueront les communautés locales, tant sur le plan politique que sur le plan social. Par ailleurs, l'exercice de préservation et de mise en valeur des paysages serait réussi si chaque propriétaire visé par une parcelle paysagère participait avec enthousiasme à la reconnaissance de ce paysage et au respect des mesures de préservation. Ceci étant peu probable dans un milieu très axé sur l'économie et sur l'individualisme, il faudra compter sur la prise en charge collective de la préservation de certains sites choisis. De quelle collectivité parle-t-on ? Quel est le coût de cette préservation sélective ? Comment convaincre les décideurs à agir davantage en matière de paysage ? La réponse à ces questions combinée à la mise à profit des outils législatifs actuels, lorsque bien orchestrée, constitue sans contredit une des clés de la réussite en matière de préservation de nos paysages.

Chaire en paysage et environnement

Chair in Landscape and Environmental Design

www.paysage.umontreal.ca

et

Chaire UNESCO en paysage et environnement

UNESCO Chair in Landscape and Environmental Design

www.unesco-paysage.umontreal.ca

Université de Montréal
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

paysage@paysage.umontreal.ca

Téléphone : 514-343-2320

Université
de Montréal



chaire en paysage et environnement

Université
de Montréal

chaire UNESCO

paysage et
environnement

Québec

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- Ministère des Transports du Québec
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Hydro
Québec

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Consulat général
de France à Québec